



## CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2023-2024, tenue le jeudi 28 septembre 2023, à 12 h 30, à la Chaufferie du Cœur des sciences (CO-R700).

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2023-2024 tenue le 6 juin 2023
4. Informations
5. Négociation de la convention collective et mobilisation
6. Solidarité envers les professeur·e·s au Département d'histoire
7. Divers

### Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Kim Waldron
	Danse	Kelly Keenan
	École de design	Philippe Lupien
	École supérieure de théâtre	Camille Renarhd Dinaïg Stall
	Études littéraires	Jonathan Hope Alexis Lussier
	Histoire de l'art	
	Musique	Vanessa Blais-Tremblay
Communication	Comm. sociale et publique	Thomas Maxwell Mélanie Millette
	École de langues	Agnès Baron
	École des médias	Kathleen Lévesque Fabien Richert
Science politique et droit	Science politique	Simon Hogue Xavier Lafrance
	Sciences juridiques	Rémi Bachand Stéphanie Bernstein
Sciences	Chimie	
	Informatique	Samuele Giraudo Quentin Stiévenart Petko Valtchev
	Mathématiques	Valériane Passaro Christophe Reutenauer Fabienne Venant
	Sciences biologiques Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	
Sciences de l'éducation	Didactique	Emmanuel Ahr Chantal Tremblay
	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées	Eleonora Acerra Vitor Matias Vanessa Rémary
	Éducation et pédagogie	Mathilde Cambon-Goulet Ariane Robichaud
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologie de l'information	Matthieu Gruson
	Études urbaines et touristiques	Bruno Sarrasin
	Finance	Ahmad Al-Haji Hamza Olfa

**Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Management	Ali Azouz Sara Rankohi Carène Tchuinou
	Marketing	François Marticotte Alexis Perron-Brault
	Organisation et ress. humaines	Benoît Cherré Blandine Emilien Jessica Riel
	Sciences comptables	Benoit Jarige Victor Larrouquere Marie-Josée Ledoux
	Sciences économiques	Michel Sayumwe Alain Delacroix Marie-Louise Leroux
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	
Sc. humaines	Géographie Histoire Linguistique	Anne Latendresse Jean-François Palomino Richard Compton Marine Le Mené Guigourès Luc Faucher
	Philosophie Psychologie Sciences des religions Sexologie	Roxanne Marcotte Julie Descheneaux Andréanne Lapierre
	Sociologie Travail social	Magali Uhl Louis Gaudreau Isabelle Ruelland

---

### Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente 1 <sup>re</sup> vice-présidente 2 <sup>e</sup> vice-président 3 <sup>e</sup> vice-président 4 <sup>e</sup> vice-présidente Trésorière Secrétaire générale	Geneviève Hervieux Henriette Bilodeau Frédéric Fournier Alejandro Lorite Maryvonne Merri Emily Rosales Catherine Gosselin
-----------------	--	---

Représentantes, représentants de faculté

Arts Communication Science politique et droit Sciences Sciences de l'éducation Sciences de la gestion Sciences humaines	Eve Lamoureux Jean-Marie Lafortune  Hugh Thomas Jean Horvais
---	--

---

Faculté	Département	Nom
Arts	Design Études littéraires Histoire de l'art	Amandine Alessandra Gabrielle Tremblay Louis Martin
Communication	École de langues	Jessica Payeras
Gestion	Management Organisation et ress. humaines	Guy Cucumel Daniel Beaupré
Sciences	Chimie Informatique	David Dewez Jean Privat

Mathématiques

Cédric Beulac  
Marie-Hélène Descary  
Hélène Guérin  
Eva Knoll  
Mireille Saboya1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Anne Latendresse, Louis Gaudreau est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participant·e·s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

**Ordre du jour révisé**

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2023-2024 tenue le 6 juin 2023
4. Informations
  - 4.1 Informations du Comité exécutif
  - 4.2 Autres comités
5. Négociation de la convention collective et mobilisation
6. Problèmes d'équipement du personnel SEUQAM et leurs effets sur la charge de travail des professeur·e·s
7. Solidarité envers les professeur·e·s de l'UQAR
8. Divers

Sur proposition du Comité exécutif du SPUQ, appuyée par Blandine Émilien, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2023-2024 tenue le 6 juin 2023

Sur proposition d'Anne Latendresse, appuyée par Vitor Matias, le procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2023-2024, tenue le 6 juin 2023, est adopté sans modification.

4. Informations4.1 Informations du Comité exécutif

La parole est donnée à la présidente, Geneviève Hervieux.

*Discours du recteur à l'occasion de la rentrée automnale*

Le recteur a prononcé son allocution de la rentrée la semaine dernière. Trois éléments de son discours nous ont interpellés :

- 1) L'annonce de la création d'une Faculté des sciences de la santé. Bien qu'elle soulève l'enthousiasme (voir le numéro spécial du *SPUQ-Info* « Mieux rêver l'UQAM »), aucune information n'a été donnée quant à la source de son financement. La création d'une faculté ne peut faire l'économie d'une réflexion de la part de la communauté universitaire et, plus particulièrement, de la participation du corps professoral dans l'élaboration des programmes d'études et de recherche pour assurer une cohérence institutionnelle, d'une part, et pour qu'elle soit intégrée dans nos modes de fonctionnement participatifs. La création d'une faculté relève des instances de l'UQAM, de la Commission des études (CE) au premier chef alors que la Sous-commission des ressources (SCR) doit être en mesure de distribuer des postes en nombre suffisant pour un tel projet, alors qu'en ce moment même on peine à obtenir des enveloppes suffisantes pour accomplir notre mission. La Faculté des sciences de la santé doit être ancrée dans notre réalité géographique et à l'écoute des besoins en matière de santé physique, psychologique, sociale et communautaire.

2) L'annonce d'un nouveau campus en région à Repentigny. Annonce étonnante dans le contexte actuel de disette au niveau financier, alors que le gouvernement n'a pas encore dévoilé la nouvelle formule de financement des universités québécoises, prévue pour cet automne. L'ouverture de ce campus régional soulève plusieurs questions, dont celle de la programmation et de son impact sur les programmes d'études offerts au campus central.

3) L'annonce de la création d'un vice-rectorat sur la revalorisation du Quartier latin. Le recteur en a fait l'annonce publiquement sans que ce projet ait été présenté et adopté par le Conseil d'administration (CA). On s'interroge sur l'impact qu'aura ce nouveau vice-rectorat sur l'organisation des services à la collectivité puisque de nombreux·ses professeur·e·s sont engagé·e·s auprès de différentes communautés. On craint également qu'une partie des ressources financières y soient dédiées plutôt que d'être allouées aux activités académiques (enseignement, recherche, création).

#### *Grèves étudiantes*

Cinq des sept associations facultaires étudiantes sont en grève pour la cause du climat. Le Bureau des études a envoyé une directive aux doyen·ne·s pour que chaque responsable d'un cours remplisse un questionnaire faisant état de chaque levée de cours. Cette nouvelle façon de surveiller le travail des collègues s'éloigne de nos valeurs et restreint notre autonomie professionnelle.

#### *Convention collective du SEUQAM*

Le SEUQAM a tenu cette semaine sa première rencontre de négociation en vue du renouvellement de sa convention collective. Le SPUQ garde contact avec ce syndicat de même qu'avec les autres syndicats de l'UQAM dans une volonté partagée de mobilisation concertée. La présidente rappelle l'importance de soutenir l'amélioration des conditions de travail des membres de la communauté de l'UQAM.

#### *Relations de travail*

La parole est cédée au 2<sup>e</sup> vice-président, Frédéric Fournier, qui présente des dossiers relatifs aux relations de travail. On apprend que le Comité paritaire sur l'enseignement en ligne a finalisé son rapport dans lequel on constate les impacts de la création de cours en ligne, notamment sur la tâche professorale, dans le cadre des projets pilotes lancés en 2019. Le rapport sera présenté prochainement à la Commission des études. Frédéric Fournier remercie la professeure Micheline Renault, du Département de sciences comptables, et Emily Rosales, trésorière du SPUQ, pour leur participation à ce comité paritaire.

Les réunions du Comité des relations de travail (CRT) ont porté, entre autres, sur l'impact de l'annulation d'un cours à une semaine avant le début de la session, l'accompagnement des nouvelles professeures, nouveaux professeurs et l'amélioration du climat de travail dans les départements.

L'application de la clause 10.28 concernant le délai d'annulation d'un cours crée certaines difficultés pour les professeur·e·s en raison des solutions proposées par le Service du personnel enseignant. Frédéric Fournier rappelle que, dans le cadre de la négociation, une demande syndicale vise l'amélioration de cette clause.

L'accompagnement des nouvelles professeures, nouveaux professeurs fait également l'objet de discussion lors des réunions du CRT. L'institution doit accorder une attention particulière à l'intégration des nouveaux collègues et mieux accompagner les personnes provenant de l'extérieur du pays en raison notamment de l'importante charge administrative liée au processus d'immigration. Cet aspect fait aussi partie des demandes syndicales dans le cadre de la négociation actuelle.

On apprend que des médiations sont en cours dans quelques départements en vue d'améliorer le climat de travail. Il s'agit d'une démarche paritaire, c'est-à-dire qu'elle inclut les professeur·e·s d'un département, des membres du Comité exécutif du SPUQ et le Service du personnel enseignant (SPE). La durée de la démarche de médiation est variable pour permettre de retrouver un climat de travail sain. Frédéric Fournier souligne que le cadre d'intervention du Service de développement organisationnel (SDO) n'est pas encore balisé; les objectifs et moyens à mettre en œuvre ne sont pas encore définis. Le Comité exécutif a demandé une rencontre avec le SPE, le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) et le SDO pour soulever des enjeux pour le corps professoral quant à ces différents services, le but étant de privilégier un mode de prévention plutôt qu'un mode d'intervention.

La présidente reprend la parole pour mentionner que les départements et écoles recevront le montant (4000 \$) ainsi que le prorata calculé pour chaque département octroyé dans le cadre de l'entente de règlement de cinq griefs syndicaux intervenue entre l'UQAM et le SPUQ et entérinée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 août dernier. Cet argent devra être dépensé cette année pour des projets de nature académique.

Le SPUQ a lancé une invitation aux délégué·e·s syndicaux, aux représentant·e·s facultaires aux instances de l'UQAM (CÉ et SCR) ainsi qu'aux représentant·e·s facultaires au Conseil exécutif du SPUQ de chacune des Facultés et de l'École. L'objectif de ces rencontres consiste, entre autres, à augmenter la visibilité des différentes personnes en poste et à faciliter des échanges entre membres des différentes instances.

#### 4.2 Autres Comités

La présidente mentionne que le Comité exécutif souhaite faire entendre la voix des gens qui participent aux différents comités de l'université ou du syndicat. Cette initiative vise à favoriser la circulation de l'information et à connaître les représentant·e·s des professeur·e·s à ces comités. En septembre la Commission des études (CÉ) et la Sous-commission des ressources (SCR) ont tenu chacune une réunion. Les professeur·e·s commissaires à la SCR ont examiné les demandes de postes et ont constaté l'inadéquation entre le nombre de postes accordés par le Conseil d'administration et le manque d'effectif professoral. Les commissaires ont également observé une augmentation du nombre de postes de professeur·e·s invité·e·s attribués par le vice-recteur à la Vie académique. On déplore cette stratégie utilisée par la direction, car elle fragilise les conditions de travail des professeur·e·s invité·e·s tout en privant l'institution d'une possibilité de planification et d'une vision à plus long terme en ce qui concerne les ressources professorales.

Le Conseil d'administration se tient aujourd'hui même. À l'ordre du jour : l'adoption du dernier budget de la vice-rectrice à l'Administration et aux finances avant son départ à la retraite. Le processus pour la nomination de la personne qui la remplacera est en cours, de même qu'un processus de sélection pour le poste de vice-recteur, vice-rectrice au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel.

##### *Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CSLCR)*

Myriame Martineau étant en sabbatique, il faut désigner quelqu'un pour présider le comité et faire le relais entre ce comité et le Comité exécutif du SPUQ. En attendant, le 3<sup>e</sup> vice-président, Alejandro Lorite, assure la circulation de l'information entre ces deux comités.

##### *Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)*

Le 3<sup>e</sup> vice-président fait rapport de la participation du SPUQ au Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN. Il rappelle que les Conseils centraux de la CSN sont des regroupements géographiques des syndicats, par opposition aux Fédérations, qui sont généralement des regroupements par professions et types d'emploi. Le SPUQ participe aux activités du CCMM depuis plusieurs années. Cette année les personnes déléguées du SPUQ sont : Blandine Emilien (ORH), Francis Dupuis-Déri (Science politique), Xavier Lafrance (Science politique), Martin Gallié (Sciences juridiques), de même que le 3<sup>e</sup> vice-président lui-même. Le 3<sup>e</sup> vice-président explique que le CCMM est par sa nature une institution à vocation politique et que les assemblées générales mensuelles visent à alimenter la solidarité intersyndicale. On y diffuse des informations sur les grèves en cours et les activités politiques des différents syndicats, et on offre l'opportunité de débattre de questions d'actualité pour le mouvement syndical. Le 3<sup>e</sup> vice-président commente rapidement le contenu de la dernière assemblée générale du CCMM et renvoie les collègues au compte rendu préparé par Martin Gallié et diffusé au Conseil syndical.

##### *Nominations*

La présidente présente les dernières nominations du Conseil exécutif du SPUQ :

- Comité sur la liberté académique universitaire (conformément à la politique institutionnelle n° 2 « Politique sur la liberté académique universitaire ») :

- Yves Gingras, Département d'histoire, Dominique Leydet, Département de philosophie, Jean-Philippe Uzel, Département d'histoire de l'art;
- Comité permanent contre le sexisme et les violences à caractère sexuel (conformément à la politique institutionnelle n° 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel ») : Nathalie Bigras, Département de didactique, et Anik Meunier, Département de didactique, substitut;
  - Comité institutionnel sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (conformément à la politique institutionnelle n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement ») : Anne Latendresse, Département de géographie, et Isaac Bazié, Département d'études littéraires, substitut;
  - Comité de la vie étudiante : Monia Abdallah, Département d'histoire de l'art, et Thomas Saïas, Département de psychologie.

##### 5. Négociation de la convention collective et mobilisation

La première vice-présidente, Henriette Bilodeau, mentionne que Vanessa Collin-Lavoie, conseillère FP-CSN du SPUQ, est en arrêt de travail. En raison du contexte (renouvellement de la convention collective), la Fédération a attribué rapidement un conseiller, monsieur Sylvio Côté, pour la négociation. Henriette Bilodeau mentionne également que le Comité de négociation s'est adjoint un conseiller, Daniel Beaupré, professeur du Département d'organisation et ressources humaines, pour soutenir le comité dans sa réflexion.

Henriette Bilodeau rappelle que les demandes ont été déposées il y a plus d'un an et annonce que la prochaine rencontre de négociation est très importante : des points sensibles seront abordés. Il s'agit des demandes prioritaires de la direction, notamment le plancher d'emploi mobile. Antoine Goutier, directeur du Bureau d'évaluation et d'analyse financières et membre du comité de négociation de la direction, présentera le concept de plancher d'emploi mobile. Derrière ce concept, on reconnaît le souhait de la direction d'établir le nombre de professeur·e·s en fonction de la clientèle étudiante. Ce concept soulève de vives inquiétudes au sein du Comité de négociation et du Conseil exécutif du SPUQ. Henriette Bilodeau compare le concept de plancher mobile à la devise du « *just in time* » du monde de la gestion, soit le fait de maintenir des inventaires très bas pour éviter les pertes. Cette devise ne peut s'appliquer au monde universitaire dans lequel les professeur·e·s sont les maîtres d'œuvre des programmes d'études de premier cycle et de cycles supérieurs, de la recherche et de la création, tâches nécessitant des expertises diverses et du temps pour leurs réalisations. La 1<sup>re</sup> vice-présidente rappelle qu'une des victoires de la récente négociation du Syndicat des professeur·e·s, professeurs de l'Université Laval est l'inscription d'un plancher d'emploi dans leur convention collective.

Autre point d'achoppement : la liberté universitaire. La direction souhaite retirer cette clause de notre convention collective. Le SPUQ a été innovant en intégrant cette clause dans la convention collective de 1977. En comparaison, peu de syndicats de professeur·e·s d'universités en bénéficient. Cette clause a même été bonifiée lors de la dernière négociation avec l'ajout de la possibilité de refuser d'enseigner si les conditions normales ne sont pas réunies. Le retrait de cette clause de la convention entraînera un recours accru aux griefs, lesquels seront jugés selon la Loi sur la liberté académique universitaire. La liberté universitaire dans notre convention est applicable aux professeur·e·s de l'UQAM, il est exclu de s'en départir.

Enseignement en ligne. Une entente sur les définitions des modalités d'enseignement en ligne semble possible, mais la direction refuse d'introduire dans la convention collective des clauses permettant de protéger les droits des professeur·e·s en matière d'enseignement en ligne. Henriette Bilodeau rappelle que c'est la troisième négociation où le SPUQ formule des demandes à cet égard et essuie un refus systématique de la part de la direction. Toutefois, l'avènement de la COVID-19 a fait ressortir l'importance de baliser nos conditions de travail dans le cadre de l'enseignement en ligne.

Dettes de cours. Henriette Bilodeau insiste sur l'importance de ne plus imposer une dette de cours au moment de quitter pour un congé au cours d'un trimestre, peu importe le nombre de cours dispensés. Elle souligne également que d'ajouter plus de charges d'enseignement à une session déjà planifiée n'est pas une bonne solution

pour éviter une dette de cours. De plus, l'annulation des cours à la dernière minute désorganise la planification annuelle des professeur·e·s.

Augmentation salariale. L'offre salariale de la direction présentée sans justifications par ses représentant·e·s est considérée comme inacceptable par le Comité de négociation du SPUQ. Cette offre d'augmentation salariale de 2 % annuellement sur une période de 7 ans, est très loin de la demande syndicale qui vise l'atteinte de la parité avec l'ÉTS et 5 % par année ou l'IPC (Indice des prix à la consommation) ou la PSG (paramètres salariaux du gouvernement), soit le plus élevé des trois. Henriette Bilodeau souligne que l'écart entre le salaire des professeur·e·s de l'UQAM et celui des professeur·e·s des autres universités québécoises est injustifiable et doit être résorbé.

La porte-parole du Comité de négociation syndicale, Henriette Bilodeau, indique que le pouvoir de négociation repose sur un appui fort du corps professoral. Elle incite les membres à s'affirmer et à manifester les attentes quant aux demandes : un plus grand nombre de professeur·e·s, des conditions de travail acceptables, plus de personnel de soutien. Elle insiste sur l'importance d'augmenter la visibilité de la négociation en insérant le bandeau de signature aux couleurs de la négociation de 2022 et en participant aux activités de mobilisation.

Le troisième vice-président, Alejandro Lorite, explique qu'il servira comme personne contact pour la mobilisation au comité exécutif du syndicat, à la demande de la coordonnatrice du comité de mobilisation. Il annonce la mise en place d'un réseau de mobilisation avec une personne dans chaque département/école, et invite les délégué·e·s à se porter volontaires pour agir à titre de personne contact pour leur département/école. Il rappelle les dernières réussites du Comité de mobilisation, dont la « tournée orange » : des représentant·e·s du comité de mobilisation ont rencontré des assemblées départementales pour y présenter un point « Info-mobilisation ». À ce jour, 37 départements/écoles sur 40 ont participé ou confirmé leur participation. Il annonce les prochaines activités de mobilisation, dont le midi-causerie avec une délégation du SPUL (Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval), qui partagera son expérience des stratégies de mobilisation ayant contribué à établir un rapport de force favorable aux demandes du syndicat dans le cadre de la négociation de leur convention collective. Il rappelle la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre prochain, qui sera vraisemblablement décisive et insiste sur l'importance stratégique qu'un grand nombre de membres du SPUQ y participe.

Une discussion s'amorce sur le concept de plancher mobile, on se demande s'il peut présenter un avantage. On souligne qu'un plancher d'emploi 'fixe' permet aux professeur·e·s d'être au cœur de la mission universitaire en contribuant à la planification et la réalisation des activités académiques (enseignement, recherche et création). On souligne l'importance d'obtenir une meilleure offre salariale pour assurer la relève professorale.

La discussion se poursuit sur l'importance de solutionner les problèmes liés à la création de cours et leur diffusion pour éviter, entre autres, les coupures de cours et d'introduire une clause à cet effet dans la convention collective. Ces problèmes créent une surcharge de travail pour le corps professoral ainsi que pour le personnel de soutien et engendrent de l'insatisfaction chez les étudiant·e·s. On mentionne que ces aspects sont abordés dans le cadre des rencontres de négociation, mais les représentant·e·s de la direction n'y sont pas sensibles. On demande s'il est possible de demander la présence d'un membre de la direction issu du milieu académique dans le comité de négociation de la direction. Henriette Bilodeau mentionne à cet égard que les demandes du Conseil syndical et de l'Assemblée ont été présentées à Table de négociation. Depuis l'arrivée du nouveau recteur, on répond que le recteur viendra à la table à des moments stratégiques. Il est venu une première fois nous annoncer que la clause 28.09 sera retirée de la convention, puis une deuxième fois pour une participation d'une heure. La 1<sup>re</sup> vice-présidente confirme que la discussion des questions académiques est difficile, car les représentant·e·s de la direction ne semblent pas en saisir les tenants et aboutissants. Autrement, on nous répond que la partie patronale consulte son comité aviseur composé d'anciens professeurs, comme l'actuel vice-recteur à la vie académique.

6. Problèmes d'équipement du personnel SEUQAM et leurs effets sur la charge de travail des professeur·e·s au Département d'histoire de l'art

La présidente met en contexte le projet de résolution. Des collègues du Département d'histoire de l'art ont fait parvenir au Comité exécutif une résolution de leur assemblée départementale mettant en lumière l'inadéquation des outils informatiques du personnel administratif de leur département et la nécessité que le décanat de la Faculté des arts assume le coût du renouvellement des outils informatiques du personnel de soutien. On apprend que la vétusté de leurs outils informatiques occasionne fréquemment un délai dans leur prestation de travail ayant pour effet de surcharger les professeur·e·s. Devant le refus du décanat d'assumer ces frais, les collègues du Département d'histoire souhaitent rappeler par voie de résolution que la responsabilité de l'application de la convention collective du personnel SEUQAM incombe au décanat.

Louis Martin, professeur au Département d'histoire de l'art, évoque le règlement récent des cinq griefs par lettre d'entente entre le SPUQ et l'UQAM qui a permis d'augmenter le budget des départements d'un montant d'argent devant être dédié aux activités académiques. Par ailleurs, on apprend que les directions antérieures ont payé les équipements du personnel de soutien à même le budget de fonctionnement, un budget pourtant très serré, qui peine à couvrir les frais des activités académiques et de promotion du programme. Le directeur du Département d'histoire de l'art a fait des démarches auprès de la doyenne de la Faculté des arts et du Vice-rectorat à l'administration et aux finances pour dénoncer la situation, mais sa démarche s'est avérée infructueuse.

**23CS784      PROBLÈMES D'ÉQUIPEMENT DU PERSONNEL SEUQAM ET LEURS EFFETS SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES PROFESSEUR·E·S ET DES MAÎTRES DE LANGUE**

[1]ATTENDU que certains départements/écoles, dont le Département d'histoire de l'art, ont reçu des instructions de la part de leur décanat indiquant que le budget de fonctionnement départemental devrait être utilisé pour renouveler les ordinateurs de travail des personnes employées;

[2]ATTENDU la convention collective entre l'UQAM et le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM), et que la responsabilité de l'application de la convention collective du SEUQAM revient à l'employeur, représenté par la doyenne ou le doyen, ainsi qu'à la direction administrative de la Faculté ou de l'École;

[3]ATTENDU que les décisions concernant l'équipement et l'approvisionnement nécessaire à la tâche dévolue aux personnes employées dans les départements/écoles touchent aux conditions de travail des personnes employées et sont donc du ressort exclusif de l'employeur;

[4]ATTENDU que ni l'assemblée départementale ni les directions académiques ne constituent des représentants de l'employeur;

[5]ATTENDU que les personnes professeures et maîtres de langues responsables de directions académiques ont un rôle à jouer dans l'organisation de la tâche des personnes employées dans leur unité, mais ne sont pas imputables en ce qui concerne des décisions touchant aux conditions de travail;

Sur proposition du Conseil exécutif, appuyée par Dinaïg Stall,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

RAPPELLE que la responsabilité pour l'application stricte de la convention collective du SEUQAM revient à l'administration, y compris aux décanats et aux directions administratives;

CONDAMNE la pression qui est mise sur les départements/écoles pour qu'ils utilisent leur budget de fonctionnement pour financer les outils de travail du personnel employé de soutien;

APPUIE toute demande visant à doter le personnel de soutien des départements/écoles en matériel informatique adéquat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 7. Solidarité envers les professeur·e·s de l'UQAR

La présidente évoque la tradition d'appuyer les syndicats de professeur·e·s d'universités en période de tensions avec l'employeur. Les collègues de Rimouski sont à moins de deux semaines du déclenchement d'une grève générale illimitée (la date butoir étant le 10 octobre) et la direction n'a pas proposé d'autres dates de rencontre de négociation. Le Syndicat des professeur·e·s de l'UQAR espère dénouer l'impasse, mais sollicite, par précaution, le soutien du SPUQ.

### **CS23785 APPUI DU SPUQ AUX COLLÈGUES MEMBRES DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (SPPUQAR)**

ATTENDU que la négociation de la convention collective du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Rimouski (SPPUQAR) a débuté officiellement le 25 janvier 2022;

ATTENDU que le 29 août dernier, les membres du SPPUQAR ont adopté à 93,5 % un mandat de grève générale illimitée;

ATTENDU que cette grève générale illimitée doit être déclenchée le 10 octobre prochain si aucune avancée significative n'est réalisée dans le cadre des rencontres de conciliation;

Sur proposition du Conseil exécutif, appuyée par Blandine Émilien,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

ASSURE les collègues du SPPUQAR de son entière solidarité;

DONNE son appui aux demandes des professeures, professeurs du SPPUQAR;

INVITE l'administration de l'Université du Québec à Rimouski à dénouer l'impasse dans les négociations;

DEMANDE au Comité exécutif d'octroyer un don de 1000 \$ au SPPUQAR dans le cas où la grève générale illimitée devrait être déclenchée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Divers

Gabrielle Tremblay, professeure au Département d'études littéraires et membre du Comité de mobilisation, rappelle qu'on peut s'informer sur l'état de la négociation sur le site [spuqnego.ca](http://spuqnego.ca).

Levée de la réunion à 15 h.

La présidente,

La secrétaire générale,

\_\_\_\_\_  
Geneviève Hervieux

\_\_\_\_\_  
Catherine Gosselin

*Liste des documents présentés (Conseil syndical du SPUQ du 28 septembre 2023)*

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2023-2024, tenue le 6 juin 2023
3. Bref compte rendu syndical de l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) tenue le 13 septembre 2023, par Martin Gallié, professeur au Département des sciences juridiques et délégué du SPUQ au CCMM
4. SPUQ, projet de résolution : « Problèmes d'équipement du personnel SEUQAM et leurs effets sur la charge de travail des professeur·e·s »
5. Département d'histoire de l'art : « 11-Résolution 2023.09.22-05 Renouvellement du parc informatique des employé.e.s de soutien du Département d'Histoire de l'art »
6. SPUQ, projet de résolution : « Appui du SPUQ aux collègues membres du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Rimouski (SPPUQAR) »